

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1411

21 juillet 2006

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| AHV International Portfolio, Sicav, Luxembourg | 67727 | xembourg | 67712 |
| Astraeus Limited S.A., Luxembourg | 67716 | Moet S.A., Luxembourg | 67699 |
| BEE Trading Company S.A., Pétange | 67688 | Mosan S.A., Luxembourg | 67684 |
| Boffroinne S.A., Luxembourg | 67683 | Mosan S.A., Luxembourg | 67684 |
| Boffroinne S.A., Luxembourg | 67683 | Mossi & Ghisolfi International S.A., Luxembourg | 67714 |
| Browa A.G., Luxembourg | 67688 | Mossi & Ghisolfi International S.A., Luxembourg | 67715 |
| Bull Fund, Sicav, Luxembourg | 67704 | NG Forum Business S.A., Pétange | 67682 |
| Cerf S.A., Pétange | 67685 | NG Web Business S.A., Pétange | 67689 |
| CI-ERRE Lux S.A., Luxembourg | 67682 | Novellus Fund, Sicav, Luxembourg | 67704 |
| Clarity S.A.H. | 67687 | Onsen-Benelux, S.à r.l., Luxembourg | 67698 |
| Dundin Holding S.A., Luxembourg | 67705 | Opilop S.A., Luxembourg | 67682 |
| Etosha Holding S.A., Luxembourg | 67705 | Paferbusch S.A., Luxembourg | 67689 |
| Euromedia Luxembourg One S.A., Luxembourg | 67723 | Paferbusch S.A., Luxembourg | 67689 |
| Euromedia Luxembourg Two S.A., Luxembourg | 67724 | PanAlpina Sicav, Luxembourg | 67700 |
| Euroridge Capital Partners Meylan, S.à r.l., Luxembourg | 67723 | Pepsoo, S.à r.l., Luxembourg | 67726 |
| Foggy Bay S.A., Luxembourg | 67698 | Pepsoo, S.à r.l., Luxembourg | 67727 |
| Foyer International S.A., Leudelange | 67698 | Procoat S.A., Luxembourg | 67682 |
| FS Invest, S.à r.l., Luxembourg | 67690 | Propreal S.A., Luxembourg | 67713 |
| FS Invest, S.à r.l., Luxembourg | 67694 | Ravenswood Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 67716 |
| Galtigano S.A., Luxembourg | 67712 | Restep S.A., Luxembourg | 67714 |
| Halbi S.A., Luxembourg | 67683 | Robeco Alternative Investment Strategies, Sicav, Luxembourg | 67728 |
| Hammersmith, S.à r.l., Luxembourg | 67700 | (La) Romantica, S.à r.l., Bettembourg | 67699 |
| Hartwell S.A., Luxembourg | 67713 | Simon Fox Advertising S.A. | 67723 |
| Immo-Trust S.A., Luxembourg | 67699 | Socera Assets Management S.A. Holding, Luxembourg | 67728 |
| Ingenico Investment Luxembourg S.A., Luxembourg | 67705 | Société en nom collectif Bieseman - Bieseman, Luxembourg | 67686 |
| Isiris, S.à r.l., Luxembourg | 67716 | Société en nom collectif Macchetto - Jobin, Luxembourg | 67685 |
| JKA, S.à r.l., Dudelange | 67725 | Sodexho International Employees Plan Holding S.C.A., Luxembourg | 67684 |
| Lambdalux Immobilière S.A., Luxembourg | 67724 | Special Business S.A., Pétange | 67690 |
| Louvigny Investissements S.A., Luxembourg | 67727 | Special Defense Investment S.A., Pétange | 67690 |
| M2M S.A., Luxembourg | 67700 | Treg (Holding) S.A., Luxembourg | 67713 |
| Mars Properties, S.à r.l., Luxembourg | 67724 | Vanirent S.A., Luxembourg | 67714 |
| Mavisa International S.A., Luxembourg | 67688 | Zilmfinanz AG, Luxembourg | 67694 |
| Memotech S.A., Luxembourg | 67687 | | |
| Memotech S.A., Luxembourg | 67687 | | |
| Mercati S.A., Luxembourg | 67686 | | |
| Merrill Lynch Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg | | | |

67682

CI-ERRE LUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 61.674.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CI-ERRE LUX S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

(045861/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

PROCOAT S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 73.151.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 avril 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042719/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

OPILOP S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 68.054.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 27 avril 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042720/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

NG FORUM BUSINESS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.
R. C. Luxembourg B 75.465.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 10 mai 2006

Il résulte des résolutions prises, à l'unanimité, que l'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société au: 38, rue d'Athus, L-4710 Pétange.

Pétange, le 11 mai 2006.

Pour extrait conforme
G. Heyden / N. Collet

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03923. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042748//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

BOFFROINNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 101.415.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2006

L'Assemblée décide de remplacer son administrateur RICARD LAKE PROPERTY INC par Monsieur Stéphane War-nier, né le 25 mars 1966 à Watermael (B), employé privé, domicilié professionnellement au 4, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2005, à savoir:

- Maître Michaël Dandois, 4, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Maître Antoine Meynial, 4, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2005, à savoir:

- MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.A., 1, rue des Glacis, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03502. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042832//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

BOFFROINNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 101.415.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

(042834//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

HALBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 68.808.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2006

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur et nomme en remplacement la société LUX KON-ZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042825/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

67684

MOSAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 93.350.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2006

1.- Les mandats d'administrateurs suivants sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Guy Porré,
- Maître Michaël Dandois,
- Maître Antoine Meynial.

2.- Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.A.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042826//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

MOSAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 93.350.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03499, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

(042827//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING S.C.A.,

Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.691.

—
EXTRAIT

En vertu d'un procès-verbal en date du 16 décembre 2005, le Gérant Commandité, SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING, S.à r.l., en sa qualité de représentant légal de la Société, décide de racheter 108 actions de commanditaire de classe A, 15 actions de commanditaire de classe B, 32 actions de commanditaires de classe G et 1.048 actions de commanditaire de classe H qui ont été cédées à CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG par les actionnaires Commanditaires de Classe A, B, G et H (les «Actions Rachetées») pour un prix de EUR 11.877,47 et de racheter 330 actions de commanditaire de classe L détenues par les actionnaires Commanditaires de classe L pour un prix de EUR 3.327,71 déterminé conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts.

Les gérants décident d'incorporer un montant de EUR 15.205,18 dans la réserve spéciale conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales pour un prix de rachat déterminé conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société.

Lesdites actions sont conservées dans le portefeuille de la Société sans être annulées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING S.C.A.

SODEXHO INTERNATIONAL EMPLOYEES PLAN HOLDING, S.à r.l.

Gérant Commandité

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042968//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

SOCIETE EN NOM COLLECTIF MACCHETTO - JOBIN, Société en nom collectif.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 116.197.

—
Extrait de l'Acte de Constitution

Dénomination Raison Sociale:

SOCIETE EN NOM COLLECTIF MACCHETTO - JOBIN

Siège Social:

29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Associés:

M. / Madame Anne Marie Jobin, commerçant;
Née le 11 février 1956 à Paris;
Résidant: boulevard de Strasbourg n° 9A, F-83000 Toulon;
M. / Monsieur Macchetto Denis, commerçant;
Né le 14 janvier 1951 à Limoges;
Résidant: avenue Gambetta n° 76B, F-83400 Hyères.

Objet Social:

La société pourra accomplir toutes activités commerciales, effectuer des opérations industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilier ou mobilier.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option.

Gérant:

M. / Monsieur Macchetto Denis, commerçant;
Résidant: avenue Gambetta n° 76B, F-83400 Hyères.
La Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant.

Capital social:

2.500,- EUR libéré intégralement, divisé en 100 parts sociales de 25,- EUR chacune.

Souscription du Capital:

| | |
|---|----------|
| 1.- Madame Anne Marie Jobin, préqualifiée | 50 Parts |
| 2.- Monsieur Macchetto Denis, préqualifié | 50 Parts |

Date de Constitution:

15 mai 2006.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Fait et passé à Luxembourg, le 15 mai 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04445. – Reçu 102 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042969//42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

CERF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.
R. C. Luxembourg B 83.882.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 10 mai 2006

Il résulte des résolutions prises que à l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société au 38, rue d'Athus, L-4710 Pétange.

Pétange, le 11 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour ACTION MANAGEMENT SERVICES Ltd / Pour IKE SERVICES Ltd

G. Heyden / G. Heyden

Par procuration signée le 14 novembre 2001 / Par procuration signée le 14 novembre 2001

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042727//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

SOCIETE EN NOM COLLECTIF BIESEMAN - BIESEMAN, Société en nom collectif.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 116.198.

—
Extrait de l'Acte de Constitution

Dénomination Raison Sociale:

SOCIETE EN NOM COLLECTIF BIESEMAN - BIESEMAN

Siège Social:

29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Associés:

M. / Madame Bieseman Marleen, commerçant;
Née le 28 novembre 1959 à Dendermonde;
Résidant Brugstraat 12, B-9200 Dendermonde;
M. / Monsieur Bieseman Dirk, commerçant;
Né le 12 septembre 1961 à Dendermonde;
Résidant: Heirbaan 7, B-9200 Dendermonde.

Objet Social:

La société pourra accomplir toutes activités commerciales, effectuer des opérations industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilier ou mobilier.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option.

Gérant:

M. / Monsieur Nobels Alain, commerçant;
Résidant Brugstraat 12, B-9200 Dendermonde.
La Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant.

Capital social:

2.500,- EUR libéré intégralement, divisé en 100 parts sociales de 25,- EUR chacune.

Souscription du Capital:

1.- Madame Bieseman Marleen, préqualifiée 50 Parts
2.- Monsieur Bieseman Dirk, préqualifié 50 Parts

Date de Constitution:

15 mai 2006.
La Société est constituée pour une durée illimitée.

Fait et Passé à Luxembourg, le 15 mai 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04446. – Reçu 102 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042970//42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

MERCATI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 98.015.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005 à 14.00 heures

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch, Madame Elise Lethuillier, en tant qu'administrateurs, et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042734/817/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

67687

MEMOTECH S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 24.875.

Suivant décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 26 avril 2006, le siège social de la Société a été transféré au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Partant, le domiciliataire prend acte de la résiliation du contrat de domiciliation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042721//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

MEMOTECH S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 24.875.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg en date du 26 avril 2006 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;

et nomme en leur remplacement:

- Madame Nathalie Mager, née à Longwy (France), le 2 mai 1966, domiciliée professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- Monsieur Serge Marion, né à Namur (Belgique), le 15 avril 1976, domicilié professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- Madame Helena Di Vito, née à Messancy (Belgique), le 8 septembre 1968, domiciliée professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le nombre d'administrateurs passant de quatre à trois.

3. L'assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes suivant:

- CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Et nomme en son remplacement:

- ELPERS & Co REVISEURS D'ENTREPRISES, avec siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les mandats des nouveaux administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042722/693/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

CLARITY S.A., Société Anonyme Holding.
R. C. Luxembourg B 69.622.

Le siège social de la société CLARITY S.A. ayant été dénoncé en date du 4 avril 2006, la convention de domiciliation conclue entre la société CLARITY S.A. et FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A. a été résiliée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043044//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

BEE TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.
R. C. Luxembourg B 74.094.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 10 mai 2006

Il résulte des résolutions prises que à l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de:

- 1) Transférer le siège social de la société au 38, rue d'Athus, L-4710 Pétange
- 2) D'accepter la démission du commissaire aux comptes FISCOBELUX S.A. demeurant rue de l'Eglise, 5, L-1449 Pétange
- 3) D'accepter la nomination au poste de commissaire aux comptes de la société NWB S.A. demeurant 38, rue d'Athus, L-4710 Pétange.

Pétange, le 11 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour B. Cohen / Pour M. Yamada

G. Heyden / G. Heyden

Par procuration signée le 31 janvier 2000 / Par procuration signée le 31 janvier 2000

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042726//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

MAVISA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.363.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 3 avril 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042737/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

BROWA A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 54.973.

Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten im Hauptsitz der Gesellschaft am 1. März 2006

Erster Beschluss

a) Herr Sergey Tereshin, geboren am 20. Mai 1973 in Aschgabat / Turkmenistan, wohnhaft in 44, Londonerstrasse, D-53117 Bonn, wird als Verwaltungsratsmitglied ernannt, und dies mit Wirkung auf das Ende der Versammlung.

b) Herr Jaroslav Bychkov, geboren am 18. Juni 1966 in Bishkek / Kirgistan, wohnhaft in 2, Amselweg, D-53340 Meckenheim, wird als Verwaltungsratsmitglied ernannt, und dies mit Wirkung auf das Ende der Versammlung.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft REVISION ET CONSEILS ASSOCIES, mit Sitz in 2, bld G.D. Charlotte, L-1330 Luxembourg, wird als Kommissar ersetzt, und es wird ihr Entlastung erteilt, durch die Gesellschaft INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., mit Sitz in 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, und dies mit Wirkung auf das Ende der Versammlung.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung als geschlossen.

Unterzeichnet in Luxembourg, am 1. März 2006.

J. Mousel / G. Klein / S. Siffert

Vorsitzender / Schriftführerin / Stimmzählerin

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042835/3220/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

NG WEB BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

R. C. Luxembourg B 79.347.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 3 mai 2006

Il résulte des résolutions prises, à l'unanimité, que l'Assemblée Générale décide de:

1) D'accepter la démission de la société DIAZ PROPERTIES INC demeurant Main Street 1 à Tortola (BVI) de son poste d'administrateur.

2) D'accepter la démission de Monsieur Collet Nicolas demeurant rue Arend, 72, B-6791 Athus de son poste d'administrateur.

1) D'accepter la nomination de la société NG FORUM BUSINESS S.A. demeurant rue d'Athus, 38, L-4710 Pétange au poste d'administrateur.

2) D'accepter la nomination de Dasnois Noëlle demeurant Rue des Déportés, 42, B-6880 Bertrix au poste d'administrateur.

Pétange, le 3 mai 2006.

Pour extrait conforme

G. Heyden / N. Collet

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 10 mai 2006

Il résulte des résolutions prises, à l'unanimité, que l'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société au: 38, rue d'Athus, L-4710 Pétange.

Pétange, le 11 mai 2006.

Pour extrait conforme

G. Heyden / N. Collet

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042771//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

PAEFERBUSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 64.766.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 mai 1998, acte publié au Mémorial C n° 610 du 24 août 1998.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PAEFERBUSCH S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(043764/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

PAEFERBUSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 64.766.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 mai 1998, acte publié au Mémorial C n° 610 du 24 août 1998.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PAEFERBUSCH S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(043765/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

SPECIAL DEFENSE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.
R. C. Luxembourg B 81.811.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 10 mai 2006

Il résulte des résolutions prises, à l'unanimité, que l'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société au: 38, rue d'Athus, L-4710 Pétange.

Pétange, le 11 mai 2006.

Pour extrait conforme

SPECIAL DEAL LTD / DEFENSE CONTROL LIMITED

G. Heyden / G. Heyden

Par procuration signée le 15 avril 2001 / Par procuration signée le 15 avril 2001

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042753//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

SPECIAL BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.
R. C. Luxembourg B 81.973.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 10 mai 2006

Il résulte des résolutions prises, à l'unanimité, que l'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société au: 38, rue d'Athus, L-4710 Pétange.

Pétange, le 11 mai 2006.

Pour extrait conforme

SPECIAL DEFENSE INVESTMENT / DEFENSE CONTROL LIMITED

G. Heyden / G. Heyden

Par procuration signée le 15 avril 2001 / Par procuration signée le 15 avril 2001

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042756//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**FS INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ISS INVEST, S.à r.l.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 107.851.

In the year two thousand and six on the tenth day of February.

Before Us, M^e Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

1. GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3229710 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS ADVISORS 2000, L.L.C., here represented by M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of EXEMPTED LIMITED PARTNERSHIPS - Cayman Islands under registration number 12329 having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS ADVISORS 2000, L.L.C., here represented by M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3. GS CAPITAL PARTNERS 2000, GmbH & Co. BETEILIGUNGS KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Charlottenburg under registration number HRA n° 31607, having its registered office at Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, acting through its general partner GOLDMAN SACHS MANAGEMENT GP, GmbH, here represented by M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4. GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207587 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C., here represented by M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

5. GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number

3207589 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C., here represented by M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

6. GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS ADVISORS V, LLC here represented by M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

7. GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3953218 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP V ADVISORS, L.L.C., here represented by M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

8. GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of EXEMPTED LIMITED PARTNERSHIPS in the Cayman Islands under registration number 15650 having its registered office at Uglan House, 308 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C., here represented by M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

9. GS CAPITAL PARTNERS V, GmbH & Co. KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt/Main under registration number HRA n° 42401 having its registered office at Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Germany, acting through its general partner GS ADVISORS V, L.L.C., here represented by M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

10. EQT III LIMITED, a Guernsey limited liability company, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 37191 having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ acting in its capacity as General Partner of EQT III UK No. 1 Limited Partnership, EQT III UK No. 2 Limited Partnership, EQT III UK No. 3 Limited Partnership, EQT III UK No. 4 Limited Partnership, EQT III UK No. 5 Limited Partnership, EQT III UK No. 6 Limited Partnership, EQT III UK No. 7 Limited Partnership, EQT III UK No. 8 Limited Partnership, EQT III UK No. 9 Limited Partnership, EQT III US No. 1 Limited Partnership, EQT III US No. 2 Limited Partnership, EQT III US No. 3 Limited Partnership, EQT III ISS Co-Invest Limited Partnership, and in its capacity as Managing Limited Partner of EQT III, GmbH & Co. KG, and in its capacity as Manager of the EQT III Co-Investment Scheme, here represented by M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

11. EQT IV Limited, a Guernsey limited liability company, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 41751 having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ acting in its capacity as General Partner of EQT IV (General Partner) Limited Partnership, in turn acting in its capacity as General Partner of the EQT IV (No. 1) Limited Partnership, EQT IV (No. 2) Limited Partnership, EQT IV ISS Co-Invest Limited Partnership and as Managing Limited Partner of the EQT IV, GmbH & Co. KG and as Manager of the EQT IV Co-Investment Scheme here represented by M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

12. GOLDMAN SACHS ISS INVESTORS, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands under registration number 16293, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS ISS Advisors, L.L.C., here represented by M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed *ne varietur* by the mandatory of the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Which appearing persons, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

- the prenamed are the participants of ISS INVEST, S.à r.l., having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, on April 28, 2005, published in *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C* on September 26, 2005, number 944. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary, on May, 9 2005, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C* on October 5, 2005, number 989 and pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 29, 2005, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C* on November 9, 2005, number 1176;

- the share capital of the Company is fixed at 1,511,839,400.- DKK (one billion five hundred eleven million eight hundred thirty-nine thousand four hundred Danish Krone) divided into 7,559,197 (seven million five hundred fifty-nine thousand one hundred ninety-seven) parts of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) each.

All this being declared, the appearing persons, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follow.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

Change of name of the company to FS INVEST, S.à r.l. and consequent amendment of article 2 of the company's articles of incorporation.

Then, the partners unanimously take the following resolutions:

First resolution

The partners decide to change the name of the Company into FS INVEST, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the partners decide to amend Article 2 of the Articles of Incorporation which will now read as follows:

Art. 2. The denomination of the company is FS INVEST, S.à r.l.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney of the appearing persons, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le dix février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3229710 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS 2000, L.L.C., ici représenté par M^e Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

2. GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit des Iles Cayman, avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé au registre de Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro 12329 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS 2000, L.L.C., ici représenté par M^e Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

3. GS CAPITAL PARTNERS 2000, GmbH & Co. BETEILIGUNGS KG, une société en commandite constituée et régie par le droit allemand, avec siège social à Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, immatriculé au registre de commerce de l'Amtsgericht Charlottenburg sous le numéro HRA n° 31607 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GOLDMAN SACHS MANAGEMENT GP, GmbH, ici représenté par M^e Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

4. GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207587 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C., ici représenté par M^e Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

5. GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207589 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C., ici représenté par M^e Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

6. GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3863846 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS V, LLC ici représenté par M^e Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

7. GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3953218 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V ADVISORS, L.L.C., ici représenté par M^e Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

8. GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit des Iles Cayman, avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé au registre de Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro 15650 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C., ici représenté par M^e Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

9. GS CAPITAL PARTNERS V, GmbH & Co. KG, un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Allemagne, avec siège social au Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Allemagne, immatriculé au registre de commerce de l'Amtsgericht Frankfurt/Main sous le numéro HRA 42401 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS V, L.L.C., ici représenté par M^e Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

10. EQT III LIMITED, une société à responsabilité limitée de Guernsey, avec siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, immatriculée au registre de Guernsey sous le numéro 37191 agissant en qualité de «general partner» de EQT III UK No. 1 Limited Partnership, EQT III K No. 2 Limited Partnership, EQT III UK No. 3 Limited Partnership, EQT III UK No. 4 Limited Partnership, EQT III UK No. 5 Limited Partnership, EQT III UK No. 6 Limited Partnership, EQT III UK No. 7 Limited Partnership, EQT III UK No. 8 Limited Partnership, EQT III UK No. 9 Limited Partnership, EQT III US No. 1 Limited Partnership, EQT III US No. 2 Limited Partnership, EQT III US No. 3 Limited Partnership, EQT III ISS Co-Invest Limited Partnership, de «managing limited partner» de EQT III, GmbH & Co. KG et de «Manager» de EQT III Co-Investment Scheme, ici représenté par M^e Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

11. EQT IV LIMITED, une société à responsabilité limitée de Guernsey, avec siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, immatriculée au registre de Guernsey sous le numéro 41751 agissant en qualité de «general partner» de EQT IV (No.1) Limited Partnership et EQT IV (No. 2) Limited Partnership, EQT IV ISS Co-Invest Limited Partnership, de «managing limited partner» de EQT IV, GmbH & Co. KG et de «Manager» de EQT IV Co-Investment Scheme ici représenté par M^e Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

12. GOLDMAN SACHS ISS INVESTORS, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit des Iles Cayman, avec siège social à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé au registre des Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro 15650 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ISS ADVISORS, L.L.C., ici représenté par M^e Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Les comparants prénommés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- ils sont les associés de la société à responsabilité limitée ISS INVEST, S.à r.l., ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 28 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 26 septembre 2005, numéro 944. Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentant du 9 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 octobre 2005, numéro 989 et par un acte du notaire instrumentant du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 novembre 2005, numéro 1176.

- le capital de la société est fixé à 1.511.839.400,- DKK (un milliard cinq cent onze millions huit trente-neuf mille quatre cents couronnes danoises) divisé en 7.559.197 (sept millions cinq cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingts dix-sept) parts sociales de 200,- DKK (deux cents couronnes danoises) chacune.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont ensuite requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination sociale en FS INVEST, S.à r.l. et modification conséquente de l'article 2 des statuts de la société.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la Société en FS INVEST, S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. La dénomination de la société sera FS INVEST, S.à r.l.

Coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de ces mêmes personnes en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Hinz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, vol. 27CS, fol. 64, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 février 2006.

P. Bettingen.

(046464/202/220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

FS INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ISS INVEST, S.à r.l.).
Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 107.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mai 2006.

P. Bettingen.

(046466/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

ZILMFINANZ AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
H. R. Luxemburg B 116.417.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsechs, den achten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Henning Nieboer, Diplomgeograf, wohnhaft in L-6689 Mertert, und
 - 2.- Herr Gert Zilm, Ingenieur, wohnhaft in L-1711 Luxembourg, 1, rue Bernard Haal, handelnd sowohl in seinen eigenen Namen als auch als Bevollmächtigter von,
 - 3.- Frau Johanna Zilm, Studentin, wohnhaft in SW2DU London, lg, New Park Road.
- Hier vertreten aufgrund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am Welche nach gehöriger ne varietur paraphierung, durch die Komparenten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde beigegeben wird.
Welche Komparenten, präsent und vertreten wie eingangs erwähnt, beschlossen haben zwischen ihnen eine Aktiengesellschaft zu gründen mit folgenden Statuten:

Kapitel I. Form - Name - Sitz - Zweck - Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Form, Name der Gesellschaft. Zwischen den obengenannten Komparenten und all jenen Personen, welche Inhaber der Anteile werden, welche hiermit geschaffen werden, wird eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft (die «Gesellschaft») gegründet. Diese Aktiengesellschaft unterliegt der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxemburg («Luxemburg») und den Bestimmungen dieser Satzung.

Die Aktiengesellschaft trägt den Namen ZILMFINANZ AG.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, welche die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegen. Diese provisorischen Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Gesellschaftssitzes, die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält.

Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einer der Personen, die mit der täglichen Geschäftsführung betraut sind, auszuführen und bekannt zu geben.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft. Zweck der Gesellschaft ist die Verwertung von eigenen Immobilien und die Beteiligung in jeder möglichen Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann vor allem auf dem Wege von Einlagen, Zeichnungen, Optionen, Kauf und jeder anderen Weise Werte jederzeit erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder anders realisieren und verwerten.

Die Gesellschaft kann Patente und alle mit diesen Patenten verbundenen Rechte erwerben und verwalten.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen an denen ein direktes und substantielles Interesse besteht, jeder Zeit jede Hilfeleistung, Darlehn, Vorauszahlungen oder Garantien gewähren.

Sie kann alle Maßnahmen vornehmen um ihre Rechte zu garantieren, die mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder ihn fördern, alles im Rahmen von Artikel 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 4. Dauer der Gesellschaft. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Die Gesellschaft kann jeder Zeit durch die Aktionärsversammlung im Rahmen eines Beschlusses gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften aufgelöst werden.

Kapitel II. Kapital - Aktien

Art. 5. Kapital. Das gezeichnete Kapital beträgt zweiunddreißigtausend Euro (32.000,- EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzwanzig Euro (320,- EUR).

Art. 6. Form der Aktien. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Kapitel III. Verwaltungsrat

Art. 7. Verwaltungsrat. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Aktionärsversammlung gewählt, welche die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder festlegt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf eine Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und bleiben im Amt bis zur Wahl ihres Nachfolgers. Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und können jederzeit von der Aktionärsversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 8. Verwaltungsratssitzungen. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestimmen.

Er kann ebenfalls einen Sekretär bestimmen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und der für die Sitzungsprotokolle der Aktionärsversammlung und der Verwaltungsratssitzungen zuständig ist.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung des Vorsitzenden und ebenso jedes mal dann, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder die Einberufung verlangen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende führt den Vorsitz der Aktionärsversammlungen und der Verwaltungsratssitzungen; in seiner Abwesenheit wird die Aktionärsversammlung oder der Verwaltungsrat mit einer Mehrheit der Stimmen ein anderes Verwaltungsratsmitglied bestimmen, welches den Vorsitz der Versammlung führen wird.

Die schriftliche Einberufung aller Verwaltungsratssitzungen muss mindestens eine Woche vor der Sitzung an alle Verwaltungsratsmitglieder verschickt werden, mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen oder im Falle des Einverständnisses aller Personen, die an der Sitzung teilnehmen können.

Die Einberufung gibt den Ort, die Zeit und die Tagesordnung der Sitzung an.

Durch schriftliches Einverständnis aller Verwaltungsratsmitglieder per Telekopie oder durch jede Art von Fernmeldetechnik kann auf die Einberufung verzichtet werden.

Es bedingt keiner speziellen Einberufung für Sitzungen, für welche das Datum und der Ort vorab durch Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt worden sind.

Jede Verwaltungsratssitzung findet in Luxemburg statt oder an einem anderen Ort, welcher von Zeit zu Zeit vom Verwaltungsrat bestimmt werden kann.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Telefax oder durch jede Art von Fernmeldetechnik Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratssitzung erteilen.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder erschienen oder vertreten ist.

Jeder Beschluss wird durch die Mehrheit der abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst.

In Dringlichkeitsfällen ist ein von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschriebener schriftlicher Beschluss genauso gültig und rechtsverbindlich gefasst wie ein solcher der von einer rechtmäßig einberufenen und gültig beratenden Verwaltungsratssitzung gefasst wurde.

Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren getrennten Dokumenten mit gleichem Inhalt beurkundet werden. Jedes Dokument ist von einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Art. 9. Sitzungsprotokolle der Verwaltungsratssitzungen. Die Sitzungsprotokolle der Verwaltungsratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Versammlung unterschrieben. Die Vollmachten sind den Protokollen beizufügen. Die Abschriften und Auszüge von Protokollen, welche vor Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Art. 10. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, welche zur Erreichung des Gesellschaftszweckes notwendig oder zweckdienlich ist.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrates.

Art. 11. Übertragung von Vollmachten. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder sowie an geschäftsführende Direktoren, Bevollmächtigte, Angestellte oder andere Beauftragte übertragen, welche nicht Gesellschafter sein müssen aber Gesellschafter sein können. Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten oder Vollmachten erteilen oder fortdauernde oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Beauftragte seiner Wahl übergeben.

Falls die tägliche Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates übertragen wird, ist hierzu die vorherige Genehmigung der Gesellschafterversammlung nötig.

Art. 12. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft ist gegenüber Dritten rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates, von denen einer das delegierte Verwaltungsratsmitglied ist, oder durch die einzelne Unterschrift der Person, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt wurde, im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung, oder durch die gemeinsame oder einzelne Unterschrift von allen Personen, auf die der Verwaltungsrat solche Unterschriftsbefugnisse übertragen hat, aber nur im Rahmen dieser Unterschriftsbefugnisse.

Art. 13. Kommissare. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, Aktionäre oder Nichtaktionäre.

Die Kommissare werden durch die Aktionärsversammlung, welche ihre Zahl bestimmt, für eine Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und bleiben auf ihrem Posten bis zur Wahl ihres Nachfolgers. Sie sind wiederwählbar; die Gesellschafterversammlung kann ihr Mandat zu jeder Zeit mit oder ohne Grund widerrufen.

Kapitel IV. Gesellschafterversammlung

Art. 14. Befugnisse der Gesellschafterversammlung. Die Aktionärsversammlung, welche ordnungsgemäß zusammengesessen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat alle Befugnisse, welche das Gesetz und gegenwärtige Satzung ihr erteilen.

Art. 15. Jährliche Aktionärsversammlung. Die jährliche Aktionärsversammlung tritt zusammen am zweiten Dienstag des Monats März eines jeden Jahres um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Ort, welcher in der Einberufung angegeben ist.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die jährliche Gesellschafterversammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.

Art. 16. Andere Gesellschafterversammlungen. Der Verwaltungsrat kann andere Aktionärsversammlungen einberufen. Diese Versammlungen müssen auf Anfrage von Aktionären abgehalten werden, die mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Wenn Fälle von höherer Gewalt eintreten sollten, welche souverän vom Verwaltungsrat abgewägt werden, können die Aktionärsversammlungen, inbegriffen auch die jährliche Aktionärsversammlung, im Ausland abgehalten werden.

Art. 17. Prozedur, Wahl. Die Aktionärsversammlungen werden vom Verwaltungsrat oder von den Kommissaren in der vom Gesetz vorgeschriebenen Form einberufen.

Die Einberufung beinhaltet die Tagesordnung der Aktionärsversammlung.

Falls sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und erklären, die der Versammlung vorgelegte Tagesordnung zu kennen, kann eine Aktionärsversammlung auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden.

Jeder Aktionär kann einen Bevollmächtigten, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, durch Telekopie oder durch jede Art von Fernmeldetechnik zu seiner Vertretung und zur Abstimmung bei einer Aktionärsversammlung ernennen.

Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an der Aktionärsversammlung festzulegen.

Außer im Falle einer gegensätzlichen Bestimmung des Gesetzes werden die Beschlüsse, unbeschadet der Zahl der auf der Aktionärsversammlung vertretenen Aktien, mit einfacher Mehrheit der Stimmen gefasst.

Die Änderung der Satzung gemäss Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften verlangt die Präsenz oder die Vertretung von wenigstens fünfzig (50%) Prozent des Gesellschaftskapitals und eine Zweidrittel (2/3) Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien.

Jede Aktie gibt Anrecht auf ein Stimmrecht.

Die Abschriften oder Auszüge der Versammlungsprotokolle, welche bei Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Kapitel V. Geschäftsjahr - Gewinnausschüttung

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt mit dem ersten Tag des Monats Januar und endet mit dem letzten Tag des Monats Dezember des selben Jahres.

Der Verwaltungsrat bereitet die Jahresrechnung entsprechend den luxemburgischen Rechtsvorschriften und den Buchhaltungsregeln vor.

Art. 19. Gewinnausschüttung. Von dem durch die Bilanz ausgewiesenen Reingewinn sind 5% abzuziehen zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Auf Empfehlung des Verwaltungsrates wird die Aktionärsversammlung über die Ausschüttung des Saldos des Reingewinnes entscheiden.

Die Aktionärsversammlung kann beschließen, den restlichen Gewinn oder einen Teil davon einem Reserve- oder Provisionsfonds zukommen zu lassen, ihn zu übertragen oder an die Gesellschafter als Dividende zu verteilen.

Der Verwaltungsrat kann unter den gesetzlich festgelegten Bedingungen eine Anzahlung auf Dividende vornehmen.

Der Verwaltungsrat beschließt den Betrag und das Datum, an welchem eine solche Anzahlung vorgenommen wird.

Die Gesellschaft kann, unter Beachtung der vom Gesetz vorgeschriebenen Bedingungen, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Kapitel VI. Auflösung - Liquidation

Art. 20. Auflösung, Liquidation. Die Aktionärsversammlung kann zu jeder Zeit unter denselben Bedingungen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der Mehrheit wie die, die für eine Satzungsänderung erforderlich sind, die Auflösung der Gesellschaft entscheiden, außer bei anderslautenden Gesetzesbestimmungen.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Aktionärsversammlung, welche ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

Kapitel VII. Geltendes Recht

Art. 21. Geltendes Recht. Für alle Punkte, welche nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 15. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze.

Übergangsbestimmungen

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und wird am letzten Tag des Monats Dezember 2006.

2.- Die erste Generalversammlung wird mithin im Jahre 2007 stattfinden.

Zeichnung und Zahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Statuten durch die Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, werden die Aktien wie folgt gezeichnet:

| | |
|---|-----|
| 1.- Herr Gert Zilm, vorbenannt, achtundneunzig Aktien | 98 |
| 2.- Herr Henning Nieboer, vorbenannt, eine Aktie | 1 |
| 3.- Frau Johanna Zilm, vorbenannt, eine Aktie | 1 |
| Total: einhundert Aktien | 100 |

Alle Aktien sind voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von zweiunddreissigtausend Euro (32.000,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Kosten

Die Auslagen, Kosten und Honorare jedweder Art welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden abgeschätzt auf 1.500,- EUR.

Aussergewöhnliche Generalversammlung

Die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, welche das gesamte Kapital vertreten und welche sich als rechtsgültig einberufen erklären, haben sich in einer außergewöhnlichen Generalversammlung zusammengefunden.

Nachdem sie festgestellt haben, dass die Versammlung rechtsgültig einberufen wurde, haben sie einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgesetzt und folgende Mitglieder werden ernannt:

- a.- Herr Gert Zilm, vorbenannt,
- b.- Herr Henning Nieboer, vorbenannt,
- c.- Frau Johanna Zilm, vorbenannt.

2. Die Zahl der Kommissare wird auf einen (1) festgesetzt und wird ernannt:

die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., mit Sitz in L-1220 Luxemburg, 246, rue de Beggen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 26.096.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars erlöschen mit dem Abschluss der jährlichen Aktionärsversammlung des Jahres 2012.

3. Gemäss den Bestimmungen der Statuten und des Gesetzes über die Gesellschaften ermächtigt die außergewöhnliche Generalversammlung den Verwaltungsrat die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten einzelnen seiner Mitglieder oder auch Dritten zu übertragen.

4. Der Gesellschaftssitz ist in L-1430 Luxemburg, 22, boulevard Pierre Dupong.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Nieboer, G. Zilm, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, vol. 153S, fol. 51, case 7. – Reçu 160 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 12. Mai 2006.

P. Decker.

Auszug der Verwaltungsratsitzung vom 8. Mai 2006

Die Verwaltungsratsmitglieder der Aktiengesellschaft ZILM-FINANZ AG, welche sich rechtsgültig einberufen erklären um Nachfolgendes zu beschliessen:

Erster und einziger Beschluss

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig, im Einverständnis mit der ausserordentlichen Generalversammlung der Gründungsurkunde, gemäss Artikel 11 der koordinierten Satzungen, Herr Gert Zilm, mit der täglichen Geschäftsführung sowie Vertretung der Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu beauftragen.

Gezeichnet: G. Zilm, H. Nieboer, J. Zilm.

Luxemburg-Eich, den 9. Mai 2006.

Für beglaubigten Auszug

Für ZILMFINANZ A.G.

P. Decker

Notar

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046403/206/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

67698

FOYER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Leudelange.
R. C. Luxembourg B 53.682.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 31 mars 2006 que
- Messieurs André Birget, Philippe Bonte, Jean-Louis Courange, Marc Lauer et François Tesch, demeurant tous professionnellement à L-3372 Leudelange, 46, rue Léon Laval, ainsi que Michel Janiak, demeurant à L-6981 Rameldange, rue Jos Schroeder 2, ont été reconduits comme administrateurs pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2007 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2006;

- la société anonyme Ernst&Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc d'activité Syrdall, a été nommée nouveau réviseur d'entreprises pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2009 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2008.

Monsieur François Tesch a été reconduit comme Président du Conseil d'administration.

FOYER INTERNATIONAL S.A.

J.-L. Courange / F. Tesch

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042828/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

ONSEN-BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2764 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 110.920.

—
Extrait d'une convention de cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales du 22 mars 2006 Monsieur Olivier Claude Michel Walter, demeurant à B-4053 Embourg, 2B, rue des Anneux, a cédé à Madame France Lecrenier, demeurant à B-4053 Embourg, 2A, rue des Anneux, 2 (deux) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune qu'il détenait dans la société ONSÉN BENELUX, S.à r.l., enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg, sous le numéro B 110.920, ayant son siège social au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, pour un prix d'euros vingt-cinq (EUR 25) chacune.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042837//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

FOGGY BAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 56.683.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 6 mars 2006

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042839/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

MOET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 58.361.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX KONZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur de la société et nomme Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042838/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

IMMO-TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 33.683.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2006

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée ratifie la cooptation de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement LUX KONZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02037. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042840/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

LA ROMANTICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 4, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 63.732.

Par la présente, je soussigné Monsieur Soares Da Silva Carlos, demeurant à L-5331 Moutfort, 43, route de Remich, donne ma démission en tant que gérant technique de la S.à r.l. LA ROMANTICA, Numéro R.C. B 63.732, avec siège à L-3236 Bettembourg, 4, rue de la Gare.

Fait à Moutfort, le 9 mai 2006.

C. Soares Da Silva.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043198//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

67700

M2M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 96.293.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 février 2006

Il résulte de l'Assemblée Générale du 3 février 2006 que:

Quatrième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission de Monsieur Marc Henkens à la date du 31 décembre 2005.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Marc Fillion, né le 4 mai 1958 à Ballancourt-sur-Essonne (F-91), demeurant au 10 Chemin des Vignes à F-77 Presles-en-Brie. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Le 3 février 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042845/1091/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

PanAlpina SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.625.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 5 mai 2006

5. Nominations statutaires / renouvellements de mandats.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en mai 2007, les mandats d'Administrateurs de SELLA BANK LUXEMBOURG S.A. (représentée par Madame Alessandra Degiugno), Madame Grazia Borri et Monsieur Werner Tallen.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires nomme, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en mai 2007, PricewaterhouseCoopers comme auditeur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042846/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

HAMMERSMITH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 116.497.

STATUTES

In the year two thousand six, on the ninth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands, P.O. Box 3483, registered in the Company Register of Tortola, under number 400547,

represented by Mr Gautier Rochez, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 8, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14, the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name HAMMERSMITH, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Thereupon, QUEBEC NOMINEES LIMITED, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (1,800.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a) Mr Bart Zech, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, born in Putten, The Netherlands, on September 5, 1969;

b) Mr Joost Tulkens, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, born in Someren, The Netherlands, on April 26th, 1973.

2) The address of the corporation is fixed at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, avec siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3483, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre des Sociétés à Tortola, sous le numéro 400547,

représentée par Monsieur Gautier Rochez, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: HAMMERSMITH, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, QUEBEC NOMINEES LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 12.500,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Bart Zech, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, né à Putten, Pays-Bas, le 5 septembre 1969;

b) Monsieur Joost Tulkens, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, né à Sommeren, le 26 avril 1973.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Rochez, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 mai 2006, vol. 436, fol. 71, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2006.

H. Hellinckx.

(047650/242/229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

BULL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 91.846.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 3 mai 2006

5. Nominations statutaires / renouvellements de mandats.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en mai 2007, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Roberto Di Carlo, Fabrizio Montanari, Cristiano Cortella et Giorgio Baroffio et de Madame Alessandra Degiugno.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires nomme, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en mai 2007, DELOITTE S.A. comme auditeur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042847/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

NOVELLUS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 84.359.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 31 mars 2006

DELOITTE S.A. est réélu en qualité d'Auditeur Indépendant Autorisé pour un nouveau mandat de 3 ans.

Certifié conforme et sincère

Pour NOVELLUS FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05897. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043095/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

67705

DUNDIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.377.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 18 avril 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042886/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

ETOSHA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 97.239.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 28 avril 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02487. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042891/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

INGENICO INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 116.512.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the nineteenth of May.

Before Maître Frank Baden, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1. COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'INGENIERIE INGENICO S.A., a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 192, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, registered with the trade and companies' register of Nanterre under number 317 218 758, acting through Mr David Znaty and Mr Amédéo D'Angelo, with professional address at Neuilly sur Seine, acting in their capacity as Chief Executive Officer,

hereby represented by Mr Pierre Sprimont, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, which remains annexed to the present deed.

2. Mr René Barchi, Russia Representative Office General Manager, residing in Ukrainski Boulevard, D11 Kv 45, 121059 Moscou, hereby represented by Mr Pierre Sprimont, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, which remains annexed to the present deed.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they declare to organise among themselves.

Name - Registered Offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above mentioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith organised under the name of INGENICO INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the subscription, the participating, the financing and the financial interest in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign company, holding company, consortium and group of enterprises as well as the management of available funds, the control, the administration and the management of its participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities, loans and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, loans and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities, loans and patents. The Company may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In general, the Company may carry out any transactions on real estate or on movable property, any commercial and financial operations, directly or indirectly related to its corporate object.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each fully paid-up.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. All the shares are indivisible; as regards the exercise of the rights granted to the shareholders, the company recognises only one owner for each share.

If the same share belongs to several persons, the company has a right to suspend the exercise of the right thereto attached till one single of those persons has been designated as the owner of the title of such share.

Management - Supervision

Art. 7. The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and who can be dismissed at any time.

In the event of a vacancy of a director's post elected by the general meeting, the thus elected remaining directors will provide for a temporary replacement.

In the event of a director's post elected by the general meeting vacant, the thus elected remaining directors will provide for a temporary replacement.

In this event, the general meeting approves this election at its first meeting and the director thus duly appointed finishes the term of office of whom he replaces.

Art. 8. The board of directors chooses among its members a Chairman. The first chairman may be appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors, as often as the interests of the company require it.

Except in the case of circumstances beyond control, resulting from a war, troubles and other public calamities, the board of directors can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented.

Every member that is absent or unable to attend may delegate one of his colleagues by letter, cable, telex or telefax, to be confirmed in writing, to represent him at the meetings of the board and cast a vote in his place, with the restriction that every director can only represent one of this colleagues.

In an urgent case the directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter. These letters, cables, telex or telefax messages remain attached to the minutes of the deliberation.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 9. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

Art. 10. Minutes shall be drawn from all the meetings of the Board of Directors, which shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Theses minutes shall be incorporated in the register of the company.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 11. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or be the present articles.

Art. 12. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the General Meeting of shareholders.

Art. 13. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 14. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

The auditors have unrestricted powers of supervision and inspection of all the operations of the company.

They may inspect, on the premises, the books, the correspondence, the minutes and, generally speaking, the documents of the company.

Every six months the management presents to them a summary statement of the assets and the liabilities.

The auditors shall submit to the General Meeting the result of their operations together with the propositions they think suitable and their way of checking the inventories.

Their responsibility, in as much as it derives from their duties of supervision and inspection, is determined by the same rules that determine the responsibility of the directors.

Art. 15. The directors and auditors do not contract by their functions any personal obligation related to the liabilities of the company, but they are responsible towards the company for the execution of their mandate and for the faults they make in the exercise of their functions.

General Meeting

Art. 16. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide of the affairs of the company.

Art. 17. The annual general Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the second Monday of June each year at two o'clock in the afternoon.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

It is held at the place specified in the notice convening the meeting. The subjects and the agenda are mentioned in said notice.

Art. 19. Each share entitles to the casting of one vote.

Art. 20. The General Meeting deliberates pursuant to the prescriptions of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies and the laws modifying it.

Art. 21. The General Meeting is presided over by the Chairman of the Board of Directors or, if he is absent, by his attorney.

The Chairman appoints the secretary and the shareholders elect one scrutineer.

Art. 22. The deliberations of the General Meeting are recorded in the minutes which mention the resolutions that have been taken and the declarations, the inscription of which are requested by the shareholders.

The minutes are signed by the Chairman, the secretary and the scrutineer. The extracts that may be issued are certified conform by one director or by an agent.

Business year - Distribution of profits

Art. 23. The business year begins on January first and ends on December 31st.

Every year on December 31st the books, registers and accounts of the companies are closed and an inventory is drawn up, specifying all the assets and all the liabilities of the company with an appendix containing a summary record of all its commitments, as well as the debts of the directors and statutory auditors.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the statutory general meeting to the statutory auditors.

Art. 24. The annual accounts are at the disposal of the shareholders at the registered offices of the company a fortnight before the General Meeting.

Art. 25. On the net profit of the company, five percent shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

After realisation of the assets and payment of the liabilities, the capital shares will be redeemed. They will, however, only be taken into consideration in proportion of their paid in amount.

General disposition

Art. 27. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

Transitory dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on the thirty first of December 2006.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day, time and place as indicated in the articles of incorporation in 2007.

Subscription and Payment

The above named parties have subscribed the shares as follows:

| | |
|---|-----|
| 1. INGENICO S.A., prenamed: four hundred fifty shares | 450 |
| 2. Mr René Barchi, prenamed: fifty shares | 50 |
| Total: five hundred shares | 500 |

These shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 500,000.- is as of now at the free disposal of the company, as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately EUR 8,000.-.

General meeting

The above named parties, representing the whole of the capital subscribed, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

- The company's address is fixed at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.
- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting which will be called to deliberate on the operations of the first fiscal year.
 - Mr Amédéo D'Angelo, Chief Executive Officer, born at San Severo on the 26th of April 1954, residing 190-192, avenue Charles de Gaulle, F-92200 Neuilly sur Seine.
 - Mr Olivier Aldrin, Chief Economic & Financial Officer, born at Mont-Saint-Martin, on the 19th of February 1965, residing 190-192, avenue Charles de Gaulle, F-92200 Neuilly sur Seine.
 - Mr Vincent Tallent, Chief Corporate Development Officer, born at Bombay, on the 29th of September 1966, residing 190-192, avenue Charles de Gaulle, F-92200 Neuilly sur Seine.
 - Mr René Barchi, Russia Representative Office General Manager, born at Thill, on the 19th of June 1947, residing Ukrainski Boulevard, D11 Kv 45, 121059 Moscou.
- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:
KPMG AUDIT, with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under number B 103.065.
- The board of directors is authorised to delegate the daily management to one or several of its members.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux-mille six, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'INGENIERIE INGENICO S.A., société de droit français, ayant son siège social 192, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine France, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 317 218 758 agissant par Messieurs David Znaty et Amédéo d'Angelo, ici

représenté par Monsieur Pierre Sprimont, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris, le 12 mai 2006, ci-annexée.

2. Monsieur René Barchi, Russia Representative Office General Manager, demeurant Ukrainski Boulevard, D11 Kv 45, 121059 Moscou, ici représenté par Monsieur Pierre Sprimont, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris, le 21 avril 2006, ci-annexée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de INGENICO INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En général, la société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libéré.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopie, à confirmer par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter à ses lieu et place, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopie seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les originaux de ces procès-verbaux seront incorporés au registre de la société.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 12. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Il leur est remis chaque semestre par l'administration un état résumant la situation active et passive.

Les commissaires doivent soumettre à l'assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Leur responsabilité, en tant qu'elle dérive de leurs devoirs de surveillance et de contrôle, est déterminée d'après les mêmes règles que la responsabilité des administrateurs.

Art. 15. Leurs administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi de juin de chaque année à 14 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 20. L'assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois modificatives.

Art. 21. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 22. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année l'ultime jour de l'année sociale, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés et il est dressé un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et de tout le passif de la société, avec une annexe contenant, en résumé, tous ses engagements, ainsi que les dettes des administrateurs et commissaires envers la société.

Le Conseil d'Administration établit les comptes sociaux tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 24. Quinze jours avant l'assemblée ordinaire, le bilan et le compte des profits et pertes sont au siège social à la disposition des actionnaires.

Art. 25. Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra, sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividende.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le trente et un décembre 2006.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2007.

Souscription et libération

Les parties ci-dessus ont souscrit les actions comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1. INGENICO S.A., préqualifiée: quatre cent cinquante actions | 450 |
| 2. Monsieur René Barchi, préqualifié: cinquante actions. | 50 |
| Total: cinq cents actions | 500 |

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 500.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 8.000,-.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

a. Monsieur Amédéo D'Angelo, Chief Executive Officer, né le 26 avril 1954 à San Severo, demeurant 190-192, avenue Charles de Gaulle, F-92200 Neuilly sur Seine.

b. Monsieur Olivier Aldrin, Chief Economic & Financial Officer, né le 19 février 1965 à Mont-Saint-Martin, demeurant 190-192, avenue Charles de Gaulle, F-92200 Neuilly sur Seine.

c. Monsieur Vincent Tallent, Chief Corporate Development Officer, né le 29 septembre 1966 à Bombay, demeurant 190-192, avenue Charles de Gaulle, F-92200 Neuilly sur Seine.

d. Monsieur René Barchi, Russia Representative Office General Manager, né le 19 juin 1947 à Thill, demeurant Ukrainski Boulevard, D11 Kv 45, 121059 Moscou.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire, pour la même période:
KPMG AUDIT, avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.065.

4. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Sprimont, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, vol. 153S, fol. 69, case 5. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

F. Baden.

(048013/200/404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

GALTIGANO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 92.474.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 28 avril 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042894/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 5.420.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 96.380.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 mai 2006

L'Associée unique a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Roger Barris, né le 19 mai 1959 dans le Michigan (Etats-Unis), ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni).

L'Associée unique a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Kendall Young, né le 9 novembre 1960 en Californie (Etats-Unis), ayant son adresse professionnelle au 4, World Financial Center, 9th floor, NY 10080 New York (United States of America).

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

- Gérant A: Monsieur Roger Barris, né le 19 mai 1959 dans le Michigan (Etats-Unis), ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);

- Gérant A: Monsieur Steven Glassman, né le 17 août 1964 dans le New Jersey (Etats-Unis), ayant son adresse professionnelle au 4, World Financial Center, NY 10080 New York (Etats-Unis);

- Gérant A: Monsieur Kendall Young, né le 9 novembre 1960 en Californie (Etats-Unis), ayant son adresse professionnelle au 4, World Financial Center, 9th floor, NY 10080 New York (United States of America);

- Gérant A: Monsieur David Farr, né le 20 novembre 1970 à Melbourne (Etats-Unis), ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);

- Gérant B: Monsieur Guy Harles, né le 4 mai 1955 à Luxembourg (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

MERCURIA SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043211/1005/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

67713

PROPREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 31.615.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 18 avril 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042896/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

TREG (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 62.002.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 20 mars 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration, prend connaissance du changement de résidence de l'Administrateur Giovanni Germano Giuliani de 18, Via Riviera, CH, 6976-Castagnola vers 2, Via Mascheroni Lorenzo, 20123 - Milano (Italie).

[Omissis].

Luxembourg, le 13 avril 2006.

Pou copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi / M.L. Guardamagna

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042902/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

HARTWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 56.263.

Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 26 septembre 2005 à 10.45 heures

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de reconduire M. Clive Godfrey, M. Jean-Pierre Higuët et M. Stéphane Biver dans leurs mandats d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

- de remplacer M. Frédéric Deflorenne dans ses fonctions de commissaire aux comptes.

- de nommer en remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes, la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 42.166 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042947/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

67714

RESTEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 73.338.

*Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 9 septembre 2005 à 8.00 heures*

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de reconduire M. Clive Godfrey, M. Jean-Pierre Higuët et M. Stéphane Biver dans leurs mandats d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010;
- de remplacer M. Frédéric Deflorenne dans sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de nommer en remplacement à la fonction de commissaire aux comptes la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège social est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166 l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042951/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

VANIRENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 38.411.

*Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 30 septembre 2005 à 10.00 heures*

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de remplacer M. Frédéric Deflorenne dans ses fonctions de commissaire aux comptes;
- de nommer en remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes, la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 42.166 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03204. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042954/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.955.

L'an deux mille six, le six mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 66.955,

constituée par acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 22 du 15 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C n° 585 du 16 avril 2002, dont l'acte a été rectifié par le même notaire en date du 5 février 2002, publié au Mémorial C n° 842 du 4 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume de Villenaut, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Madame Rachel Uhl juriste, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'entre eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et

à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne variatur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne variatur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, Madame le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 3 paragraphe 1^{er} des statuts de la société par le remplacement d'une partie de l'alinéa premier rédigé comme suit: «...en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.» par le texte suivant: «...en accordant des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société ainsi qu'à tout actionnaire de la société.»

2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 paragraphe 1^{er} des statuts de la société par le remplacement d'une partie de l'alinéa premier rédigé comme suit: «...en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.»

par le texte suivant: «...en accordant des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de société que la société ainsi qu'à tout actionnaire de la société.»

de sorte que, suite à ce qui précède, l'article 3 des statuts se lit désormais comme suit:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société ainsi qu'à tout actionnaire de la société.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant approximatif des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Goebel, G. De Villenaut, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, vol. 152S, fol. 62, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

J. Elvinger.

(046146/211/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 66.955.

Les statuts coordonnés suivant l'acte no 41827 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(046151/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

67716

RAVENSWOOD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,-.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 93.530.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Christophe Davezac et Philippe Vanderhoven ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042958/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

ASTRAEUS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 77.549.

Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 27 janvier 2006 à 11.00 heures

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de reconduire Mme Helen Foster Green, M. Kelvin Marc Hudson et M. Stéphane Biver dans leurs mandats d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010;
- de remplacer M. Frédéric Deflorenne dans sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de nommer en remplacement à la fonction de commissaire aux comptes la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège social est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 77.549 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03207. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042959/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

ISIRIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 116.538.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth day of May.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by one of its A proxyholders, Mr Frank Verdier, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name ISIRIS, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2006.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par un des ses fondés de pouvoir A, Monsieur Frank Verdier, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination ISIRIS, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, vol. 28CS, fol. 51, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2006.

P. Bettingen.

(048487/202/393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

EURORIDGE CAPITAL PARTNERS MEYLAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 100.093.

Extrait des résolutions prises par le liquidateur en date du 24 avril 2006

Première résolution

Le liquidateur, WOOD, APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02204. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042989/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

EUROMEDIA LUXEMBOURG ONE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.799.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2006 que:
la société a transféré son siège social du 33, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

EUROMEDIA LUXEMBOURG ONE S.A., Société Anonyme (en liquidation)
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042999/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

SIMON FOX ADVERTISING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 84.018.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 15 mai 2005, que la FIDUCIAIRE I.T.P S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la Société Anonyme SIMON FOX ADVERTISING S.A. à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

FIDUCIAIRE I.T.P S.A.
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 15 mai 2005, que la Société APPLGATE SAIL LIMITED démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme SIMON FOX ADVERTISING S.A.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

APPLGATE SAIL LIMITED
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 15 mai 2005, que la Société DUSTIN INVEST INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme SIMON FOX ADVERTISING S.A.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

DUSTIN INVEST INC.
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 15 mai 2005, que Monsieur Pascal Bonnet démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société Anonyme SIMON FOX ADVERTISING S.A.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06177. – Reçu 14 euros.

P. Bonnet.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046167//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

EUROMEDIA LUXEMBOURG TWO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.800.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2006 que:
la société a transféré son siège social du 33, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

EUROMEDIA LUXEMBOURG TWO S.A., Société Anonyme (en liquidation)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043002/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

MARS PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 110.571.

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 1^{er} mars 2006, WHARF PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 109.459) ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 500 parts sociales d'une valeur de 25 euros chacune, à Belgon Limited, ayant son siège social au Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Chypre.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043015/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

LAMBDALUX IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 33.697.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2006

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LAMBDALUX IMMOBILIERE, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Troisième résolution

L'assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Schwahn, M. Mayer, H.-J. Lichter, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 153S, fol. 42, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, délivré, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 mai 2006.

P. Decker.

(045967/206/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

JKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 59, rue Gaffelt.

R. C. Luxembourg B 116.450.

 —
 STATUTS

L'an deux mille six, le quinze mai.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Manuel Gante Matias, administrateur de sociétés, demeurant à L-3480 Dudelange, 59, rue Gaffelt, né le 14 octobre 1954 à Almagreira (Portugal) (Matr. 1954 10 14 236);

2. Madame Mariette Schiltz, épouse de Manuel Gante Matias, employée privée, demeurant à L-3480 Dudelange, 59, rue Gaffelt, née le 30 juin 1958 à Echternach (matr. 1958 06 30 203);

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de JKA, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Dudelange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec livraison à domicile avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par les comparants prénommés, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

| | |
|---|--------------|
| 1. par Monsieur Manuel Gante Matias, deux cent cinquante euros | 250,- EUR |
| 2. par Madame Mariette Schiltz, douze mille deux cent cinquante euros | 12.250,- EUR |

| | |
|--|--------------|
| Total des apports: douze mille cinq cent euros | 12.500,- EUR |
|--|--------------|

En raison de ces apports, les parts sociales de la société, représentant une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, sont attribuées aux associés de la façon suivante:

| | |
|---|----|
| 1. à Monsieur Manuel Gante Matias, prénommé, deux parts sociales | 2 |
| 2. à Madame Mariette Schiltz, prénommé, quatre-vingt-dix-huit parts sociales. | 98 |

| | |
|-------------------------------------|-----|
| Total cent parts sociales | 100 |
|-------------------------------------|-----|

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés représentant au moins les trois quarts (3/4). Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Ils doivent l'exercer endéans les six mois à partir du jour de la dénonciation sous peine de forclusion.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 10% du capital social;

- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Etant donné que Monsieur Manuel Gante Matias et Madame Mariette Schiltz sont époux, la présente société est à considérer comme société familiale.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, la comparante se réfère aux dispositions légales en vigueur.

67726

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extra-ordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-3480 Dudelange, 59, rue Gaffelt;
 2. Est nommé gérant technique de la société Monsieur Thierry Bourson, cuisinier, demeurant à L-3480 Dudelange, 59, rue Gaffelt et est nommée gérante administrative Madame Mariette Schiltz, prénommée;
 3. Le gérant technique est habilité à engager en toutes circonstances la société par sa seule signature;
 4. Les mandats ainsi conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gante Matias, M. Schiltz, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 16 mai 2006, vol. 618, fol. 49, case 1. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 23 mai 2006.

P. Probst.

(046839/4917/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

**PEPSOO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHOGUN, S.à r.l.).**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue Mühlenweg.
R. C. Luxembourg B 86.009.

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Sébastien Senabre, gérant de société, né à Autun/Saône-et-Loire (France), le 6 octobre 1969, demeurant à L-2320 Luxembourg, 98, boulevard de la Pétrusse;

2.- La société LOGIPAC, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4970 Bettange-sur-Mess, 15, rue Bechel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 77.007, représentée par Monsieur Michel Greco, employé privé, demeurant à L-4974 Dippach, 15, rue de Bettange, agissant en sa qualité de gérant technique de la société.

Lesquels comparants déclarent, suite à une cession de parts documentée par un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1061 du 19 octobre 2005, être les seuls associés de la société à responsabilité limitée SHOGUN, S.à r.l., avec siège social à L-2155 Luxembourg, 68, rue Mühlenweg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 86.009,

constituée sous la dénomination de K.L.M., S.à r.l., aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 février 2002, publié au Mémorial C numéro 805 du 28 mai 2002,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 14 avril 2004, publié au Mémorial C, numéro 647 du 24 juin 2004,

dont le capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune est réparti comme suit:

| | |
|--|------------|
| 1. Monsieur Sébastien Senabre, prénommé, soixante-trois parts sociales | 63 |
| 2. La société LOGIPAC, S.à r.l., prénommée, trente-sept parts sociales | 37 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Monsieur Sébastien Senabre, prénommé, déclare céder treize (13) parts sociales à la société LOGIPAC, S.à r.l., prénommée, représentée comme dit ci-avant, ce acceptant, au prix de la valeur nominale, ce dont quittance.

Monsieur Sébastien Senabre, prénommé, gérant de la société déclare accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

| | |
|--|----|
| 1. Monsieur Sébastien Senabre, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |
| 2. La société LOGIPAC, S.à r.l., prénommée, cinquante parts sociales | 50 |

Total: cent parts sociales 100

Ensuite les associés de la société, se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire, prient le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Les comparants décident de modifier la dénomination de la société en PEPSOO, S.à r.l., de sorte que l'article premier des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PEPSOO, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Senabre, M. Greco, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2006, vol. 916, fol. 79, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2006.

F. Kessler.

(047014/219/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

**PEPSOO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHOGUN, S.à r.l.).**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue Mühlenweg.

R. C. Luxembourg B 86.009.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 avril 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2006.

F. Kessler.

(047018/219/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

LOUVIGNY INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.814.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 mars 2006

Quatrième résolution

L'Assemblée approuve la démission de Monsieur Benoît Georis de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer en remplacement Monsieur Christophe Davezac, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043018/587/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

AHV INTERNATIONAL PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 59.639.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2006

En date du 24 avril 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de réélire M. Ralph Heynck, M. Gerd Wiedemann et Mme Anne-Marie Georges en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2007.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ00983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043060/1024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

ROBECO ALTERNATIVE INVESTMENT STRATEGIES,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 87.117.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2006

En date du 19 avril 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de M. Stéfan F.A. Richter, M. Frank A. De Boer et de M. Bob M. Galesloot en qualité d'Administrateurs de la Sicav jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007 ou jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ00980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043049/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

SOCERA ASSETS MANAGEMENT S.A. HOLDING, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

H. R. Luxemburg B 81.376.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 21. März 2006 abgehalten am Gesellschaftssitz

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes

Der Gesellschaftssitz wird von 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg verlegt nach 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

2. Abberufung und Neubestellung eines Verwaltungsratsmitgliedes

Frau Sylvia Gudenburg-Grün, L-Luxembourg, wird von ihrem Amt als Verwaltungsratsmitglied sowie Vorsitzende mit sofortiger Wirkung abberufen.

Herr Georges Majerus, Expert-Comptable, am 8. Juli 1965 in Dudelange,

geschäftsansässig in 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, wird zum neuen Verwaltungsratsmitglied bestellt.

Herr Valery Savanovich wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats mit Einzelzeichnungsrecht bestellt. Das Amt des Administrateur-Délégué wird nicht mehr besetzt.

3. Abberufung und Neubestellung des Aufsichtskommissars

Die LUXEMBOURG CONSULTING GROUP S.A. wird von ihrem Amt als Aufsichtskommissar abberufen.

Zum neuen Aufsichtskommissar bestellt die Versammlung die

FIDES INTER-CONSULT S.A., 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

4. Mandatsverlängerung

Die Mandate des Verwaltungsrats:

- Herr Valery Savanovich, geb. am 7. Januar 1970 in Klaipeda, Litauen,

geschäftsansässig in 4 A, Gostinitschnoi Projesd, Moskau, RU,

- Herr Vadim Egorov, geb. am 30. Oktober 1964 in Kasachstan,

geschäftsansässig in 17-1-24, Tverskoj blvr., Moskau, RU,

- Herr Vladimir Poroshine, geb. am 18. März 1949 in Moskau,

geschäftsansässig in 17-1-24, Tverskoj blvr., Moskau, RU,

- Herr Georges Majerus, geb. am 8. Juli 1965 in Dudelange,

geschäftsansässig in 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

sowie des Aufsichtskommissars,

- FIDES-INTER CONSULT S.A., 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Luxemburg, den 21. März 2006.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043259//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.